

Département de  
La Mayenne

Arrondissement de  
Mayenne

Canton de Gorrion

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 08 décembre à vingt heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LAGOUTTE Léonce,

### Nombre de conseillers

En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 10  
Absents : 01  
Exclus : //

Etaient présents : M. RENARD Jonathan, M. ADAM Hervé, Mme FOUCAULT Sandra, Mme MANCEAU Brigitte, M. MONTEBAULT Sébastien, Mme BOITTIN Annick Mme LERAY Amélie, Mme DOUDARD Patricia, M. BOITTIN Didier,

Absent excusé : M. LOUAISIL Mickaël,

Mme Annick BOITTIN a été nommé(e) secrétaire de séance.

### Date de la convocation : **02/12/2020**

Le Maire certifie que le compte-rendu de ce Conseil Municipal a été affiché à la porte de la mairie le :

### Décision modificative CCAS

Désignation article	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
615228 Entretien et réparations autres bâtiments	6609.33			
6257 Réceptions	556.65			
022 Dépenses imprévues	590.00			
678 Autres charges exceptionnelles		7770.98		
706 Prestations de services			25.00	
7713 Liberalités reçues				40.00
Total fonct	7755.98	7770.98	25.00	40.00
Total général		15.00		15.00

### Décision modificative Commune

Désignation article	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
001 Solde d'exécution de la section d'inv. Reporté				21442.32
2158 Autres installations, matériel et outil. Technique		11442.32		
2182 Matériel de transport		10000.00		
Total général	0	21442.32	0	21442.32

### **Bel Air**

Monsieur le Maire indique que la commune a reçu une demande de Maître Blanchet d'une nouvelle délibération mentionnant le prix de cession ainsi que le fait que le tronçon de chemin rural ne fait plus partie du domaine public.

Le conseil municipal décide de céder à l'euro symbolique un tronçon du chemin rural dit de Bel Air, d'une superficie de 6a76ca, à M. RENAULT Steven et à Mrs GESLIN ET GUÉRIN.

Le conseil municipal décide de sortir cette partie de chemin du domaine public communal de la commune.

### **Convention CCBM**

Monsieur le Maire présente la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la CCBM et la commune dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée du bourg de La Tannière.

Il est convenu que la Commune de St Berthevin La Tannière assurera le préfinancement de l'ensemble des études et des travaux nécessaires jusqu'à la réception de l'ouvrage. Elle adressera à la Communauté de Communes du Bocage Mayennais un titre de recettes correspondant aux sommes dues par elle après réception des travaux.

La Communauté de Communes du Bocage Mayennais s'engage pour sa part à rembourser à la Commune de St Berthevin La Tannière le coût réel des travaux lui incombant soit 4915 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### **Convention SAFER**

Les conventions de mise à disposition signées avec la SAFER doivent être renouvelées (01/04/2014 à 31/03/2020), à savoir :

- EARL Boittin-Leray

- GAEC des Chèvres Alpines

Une autre doit intervenir pour du terrain loué à M. Foureau Ludovic.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions de mise à disposition de terrain.

### **Transfert de la compétence Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM)**

Monsieur le Maire explique cette nouvelle compétence. il est proposé au Conseil municipal de valider le transfert de la compétence « Autorité Organisatrice de Mobilité » (AOM) au bénéfice de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le transfert de la compétence « Autorité Organisatrice de Mobilité » (AOM) au bénéfice de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais ; habilité Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

### **Le St Berth départ anticipé**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier reçu de Mme Limbert-Poncelet Isabelle, locataire-gérante du St Berth daté du 23/11/2020.

Celle-ci indique mettre un terme à l'exploitation commerciale du St Berth le 30 novembre 2020 et vouloir quitter le logement le 22 décembre prochain.

Un inventaire et un relevé de l'ensemble des compteurs sera réalisé.

Le conseil municipal prend acte de cette décision et ne s'y oppose pas.

### **Remboursement de frais**

Monsieur le Maire indique qu'il a eu besoin d'avancer les frais pour des accessoires pour le branchement des illuminations de Noël et sollicite le remboursement auprès du Conseil municipal. Les frais s'élèvent à 114.15 € TTC.

Le conseil municipal décide de rembourser l'avance de frais à M. le Maire.

### **RIFSEEP**

Chaque conseiller a reçu une information sur la définition du RIFSEEP.

Il est proposé d'inclure le cadre d'emploi des adjoints d'animation dans le RIFSEEP ; après délibération, le conseil municipal accepte de modifier la délibération originale.

**Radar pédagogique**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite installer un radar pédagogique à La Tannière, le conseil souhaite d'abord savoir si la commune a reçu les mesures du dernier contrôle effectué. La réponse est négative.

Dans cette attente, le sujet est reporté.

**Tennis de Table**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Président du Tennis de Table.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Léonce LAGOUTTE